ASSEMBLÉE GENERALE
du 14 septembre 2017
Hôtel Marriott -10h

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS ET POUVOIRS

Représentants présents :

Bernard REY, CDG de l'Ain *(pouvoir d'Antoine de MENTHON, CDG de la Haute-Savoie)*
Claude DOMEIZEL, CDG des Alpes-de-Haute-Provence *(pouvoir de Michel AMIEL, CDG des Bouches-du-Rhône)*
Joël BONNAFOUX, CDG des Hautes-Alpes *(pouvoir de Maurice CHABERT, CDG du Vaucluse)*
Hubert PICARD, CDG du Calvados *(pouvoir de Roger GUEDON, CDG de la Mayenne)*
Roland BRAY, CDG du Cantal *(pouvoir de Michel CHAPUIS, CDG de la Haute-Loire)*
Guy BRANCHUT, CDG de la Charente *(pouvoir de Jean PETIT, CDG du Lot)*
Michel BACHELARD, CDG de la Côte d'Or *(pouvoir de Clément PERNOT, CDG du Jura)*
Eliane GUILLON, CDG de la Drôme *(pouvoir de Martine ESTEBAN, CDG de l'Ariège)*
Yves ROCHETTE, CDG de l'Eure *(pouvoir d'Antoine OTTAVI, CDG de la Corse du Sud)*
Bernard MASSOT, CDG d'Eure-et-Loir
Bernard SALIOU, CDG du Finistère *(pouvoir de Roger ADIVEZE, CDG de l'Aude)*
François NOEL, CDG du GARD *(pouvoir de Francis LABRUYERE, CDG du Tarn-et-Garonne)*
Roger RECORS, CDG de la Gironde *(pouvoir de Jean DREUIL, CDG du Lot-et-Garonne)*
Jean-Jacques BERNARD, CDG d'Ille-et-Vilaine *(pouvoir de Joseph MERCERON, CDG de la Vendée)*
Roger CAUMETTE, CDG de l'Indre *(pouvoir de Jean-Marc MORETTI, CDG du Loir-et-Cher)*
Marc BAIETTO, CDG de l'Isère *(pouvoir de Gérard MANET, CDG de la Loire)*
Jean-Claude DEYRES, CDG des Landes *(pouvoir de Martial de VILLELUME, CDG de Charente-Maritime)*
Elisabeth MARQUET, CDG du Maine-et-Loire *(pouvoir de Didier REVEAU, CDG de la Sarthe)*
Nadège BESNIER, CDG de la Manche *(pouvoir de Florence GALZIN, CDG du Loiret)*
Patrice VALENTIN, CDG de la Marne *(pouvoir d'Annie ROUSSEAU, CDG de l'Aube)*
François FORIN, CDG de Meurthe-et-Moselle *(pouvoir de Michel BALLAND, CDG des Vosges)*
Lionel JOUNEAU, CDG du Morbihan
Jean KARMANN, CDG de la Moselle *(pouvoir de Stéphane MARTIN, CDG de la Meuse)*
Marc GODEFROY, CDG du Nord *(pouvoir de Maurice BARTHELEMY, CDG de l'Aveyron)*
Jean-Pierre SALLES, CDG de l'Orne *(pouvoir de Philip SQUELARD, CDG de Loire-Atlantique)*
Roland LABRANDINE, CDG du Puy-de-Dôme *(pouvoir de Bruno ROJOUAN, CDG de l'Allier)*
Michel HIRIART, CDG des Pyrénées-Atlantiques *(pouvoir Régis DEPAIX, CDG des Ardennes)*
Michel LORENTZ, CDG du Bas-Rhin *(pouvoir de Pierre MAURY, CDG du Doubs)*
Jean-Marc FRIZOT, CDG de Saône-et-Loire *(pouvoir de Constantin RODRIGUEZ, CDG de la Nièvre)*
Auguste PICOLLET, CDG de la Savoie *(pouvoir de Jean-Roger DURAND, CDG de l'Ardèche)*
Gilbert RENARD, CDG de Seine Maritime *(pouvoir de Gilles ADELSON, CDG de la Guyane)*
Daniel LEROY, CDG de Seine-et-Marne *(pouvoir d'Alain VASSELLE, CDG de l'Oise)*

Alain LECOINTE, CDG des Deux-Sèvres *(pouvoir de Jean-Pierre LASSERRE, CDG de la Corrèze)*
Sylvian CALS, CDG du Tarn *(pouvoir de Jean-Paul ITIER, CDG de la Lozère)*
Claude PONZO, CDG du Var *(pouvoir de Christian ESTROSI, CDG des Alpes-Maritimes)*
Jean-Louis NOUHAUD, CDG de la Haute-Vienne *(pouvoir de Didier BARDET, CDG de la Creuse)*
Jean-Pierre GERARDIN, CDG de l'Yonne
Jacques Alain BENISTI, CIG de la Petite Couronne

Vérification du quorum : avec 72 Représentants des membres actifs, présents et représentés, le quorum (la moitié des 87 membres présents et représentés) est atteint et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

1- Introduction par le Président Michel HIRIART

Le Président de la FNCDG ouvre l'Assemblée.

"Mesdames et Messieurs les Présidents, vice-Présidents et administrateurs, Représentants des Centres membres du GIP Informatiques des CDG,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir la première Assemblée Générale de notre GIP Informatique des CDG en tant que Président de la Fédération, membre co-fondateur qui a porté le projet de GIP auprès des pouvoirs publics.
Je me réjouis de votre forte participation qui démontre votre intérêt pour l'avenir informatique de nos Centres, essentiel à l'exercice de nos missions de plus en plus nombreuses.
Notre toute première discussion collective à ce sujet avait eu lieu à la mi-janvier 2016 !

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué au premier succès de notre projet commun :

- *Les Présidents de la Commission "Communication, nouvelles technologies et dématérialisation", Marc GODEFROY, Président du Centre de Gestion du Nord et François FORIN, Président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.*

La Commission s'était vue confier, par le Conseil d'administration de la Fédération, une mission dont elle s'est acquittée brillamment. Réunie pour la première fois le 17 mars dernier, une unanimité s'était dégagée, au sein de cette Commission, concernant le portage du projet par la Fédération. Notre Conseil d'administration du 31 mars dernier validait cette proposition, de même que la constitution d'un Groupe projet ouvert à tous les CDG et d'un Groupe Pilote représentatif des CDG et des Coopérations.

- *Je remercie également l'ensemble des Centres ayant participé à "l'Analyse de l'existant applicatif des CDG".*

A la suite de l'élaboration du cahier des charges relatif à l'état des lieux, par le Groupe projet, le Bureau d'études spécialisé BEARINGPOINT, titulaire du marché de l'UGAP "Conseil SI et Télécom", a été choisi pour nous accompagner dans la réalisation de l'état des lieux des systèmes d'information des CDG et l'élaboration des axes stratégiques du SDSI.
Ce choix, opéré par le Bureau de la Fédération le 28 juillet dernier, faisait suite aux réunions des Groupes Pilote et Projet et à l'audition de cet opérateur.

"L'analyse de l'existant", menée en collaboration avec BEARINGPOINT, a enregistré près de 85 % de répondants au questionnaire très approfondi qui leur avait été adressé.
Cet état des lieux était le préalable à notre réflexion sur le SDSI et à l'élaboration du programme prévisionnel du GIP. Il fut présenté à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération, le 14 décembre dernier.

Je souligne également le remarquable travail accompli par les Présidents de Centres, Directeurs et Techniciens des CDG, membres des Groupes "Projet" et "Pilote" de la Commission.

Ils ont apporté une contribution indispensable à la pertinence et à la validité du "Schéma directeur national des systèmes d'information mutualisé des Centres de Gestion" ("SDSI") que le GIP pourra déployer, actualiser et approfondir.

Le Groupe Projet de la Commission communication, réuni à six reprises, a enregistré la participation de 48 Centres de Gestion, sans-compter les participations aux nombreuses réunions et visio-conférences des membres du Groupe "Pilote" et des Groupes de travail.

Je salue enfin le travail considérable accompli par les Pilotes des Coopérations Informatiques.

Leur engagement dans notre démarche collective, ainsi que celui de leurs équipes, fut constant et efficace : François FORIN, pour l'Alliance Informatique, Marc BAÏETTO, Président du CDG de l'Isère, représentant les CDG pilotes du Site Emploi Territorial (SET) et Jean-Jacques BERNARD, Président du CDG d'Ille-et-Vilaine pour GO+.

En parallèle à ce travail technique, des travaux juridiques étaient conduits afin de déterminer le choix de la structure devant réaliser le projet de schéma directeur mutualisé.

Un groupe de travail composé de Directeurs et juristes a largement approfondi l'opinion juridique fournie par le Cabinet d'avocats que nous avions consulté.

La forme juridique du GIP s'est révélée la seule pertinente pour notre projet de mutualisation informatique, sachant que notre Fédération, compte-tenu de sa forme associative, ne pouvait assumer cette compétence.

Je souligne également la forte relation de la Fédération avec le Bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique de la Direction générale des collectivités locales.

La DGCL fut un soutien constant très précieux dans l'élaboration de la convention constitutive du GIP, et plus largement, pour éviter les écueils dans la constitution du dossier qui prévoyait notamment le recueil des délibérations des Centres et un programme prévisionnel d'activités sur 3 ans !

C'est à la suite de ces travaux que nous avons pu remettre notre dossier, le 14 février, à la DGCL, pour une ultime validation et approbation. Une longue période électorale s'engageait alors. Elle n'est pas étrangère au délai d'instruction du dossier par les pouvoirs publics. De même, le changement de Gouvernement et les modifications des attributions des ministères ont généré un certain retard.

Mais au final, nous avons atteint notre premier objectif avec la création, par arrêté interministériel du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de la Cohésion territoriale et du Ministre de l'Action et des Comptes publics, du Groupement d'Intérêt Public Informatique des CDG.

Cet arrêté du 9 juin 2017, approuvant notre convention constitutive, a été publié le 17 juin 2017, soit un peu plus d'un an seulement après avoir engagé nos travaux !

Je tiens à remercier de leur confiance les Présidents et Conseils d'administration des 86 Centres de Gestion ainsi que le Conseil de la Fédération, qui ont délibéré pour adhérer au GIP.

Avec la Fédération, le GIP est donc initialement composé de 87 membres actifs, c'est-à-dire 91 % des Centres de Gestion !

Des adhésions sont d'ailleurs encore à envisager : le CDG de la Réunion a manifesté son intérêt pour notre GIP et le Centre de Gestion du Cher, nous informait, cet été, de sa volonté d'adhérer. De plus, les Centres n'ayant pas engagé initialement la démarche d'adhésion avaient décidé de surseoir à statuer, sans exclure de nous rejoindre ultérieurement.
Toutefois, cela supposera, outre la décision notre Assemblée, une modification de l'arrêté interministériel du 9 juin et, par conséquent, des démarches de même nature que pour la création du GIP auprès des Ministères. Ce que le GIP, on peut aisément le comprendre, ne pourra probablement pas mener pour des adhésions individuelles.

Il nous appartiendra de trancher cette question : comment apporter le service à ces CDG qui auraient besoin des outils intégrés au GIP ?

Enfin, je souhaite rappeler quelques défis que nous devrons relever.

Actuellement, les trois principales Coopérations informatiques rassemblent chacune un nombre variable de Centres de Gestion.
Leur organisation, leurs outils et l'étendue de leurs interventions dans le domaine informatique diffèrent également. Ainsi, par exemple, le SET est concentré sur une bourse de l'emploi issue d'un partenariat entre ses CDG membres et le CNFPT.
De plus, fréquemment, les CDG sont membres de plusieurs Coopérations informatiques en raison de la dispersion des solutions informatiques.
Enfin, malgré ces premiers regroupements, quelques CDG fonctionnent de façon autonome sur le plan des moyens informatiques et ne sont affiliés à aucune Coopération.
En dépit des efforts réalisés, nous avons constaté une hétérogénéité importante des applications utilisées par les CDG : 134 applications ont été répertoriées, provenant d'éditeurs privés ou de Coopérations !
Cette trop large dispersion des solutions informatiques est source de coûts et de perte d'efficacité.

Aussi, notre volonté de mutualisation engage à ne pas construire isolément, mais au contraire, à rationaliser et harmoniser les outils informatiques, dans la mesure où les CDG ont les mêmes besoins pour faire face à leurs missions obligatoires communes sur tout le territoire. Ceci afin de gagner en agilité, pour mieux répondre aux besoins exprimés par les collectivités et nous ouvrir de nouvelles possibilités pour les accompagner.

Dans un esprit de rationalisation et d'efficacité, le GIP Informatique se substituera aux Coopérations informatiques puisque notre établissement public a pour objet de "mutualiser les moyens et toutes solutions informatiques utiles à l'accompagnement des missions légales et réglementaires dévolues à ses membres".

Comme il a été dit et précisé depuis l'origine, et tel qu'inscrit dans nos statuts, je rappelle que le GIP n'est pas appelé à assumer l'éventuel passif lié à l'activité des Coopérations. C'est dire que la reprise du passif comme de personnels doit être exclue.

Par sécurité, compte-tenu du délai nécessaire pour que le GIP soit pleinement opérationnel mais aussi pour conclure des accords visant à la migration de certains outils informatiques des Coopérations vers le GIP, ces Coopérations continueront cependant à assurer leur fonctionnement durant une période de transition, en assurant la maintenance des outils et la continuité du service à leurs membres.

La phase d'étude, d'identification et de sélection des outils les plus performants intégrables au GIP et nécessaires à la couverture des besoins des CDG, se réalisera notamment sur la base des travaux amorcés cet été par des Groupes de travail techniques correspondants aux différents chantiers du SDSI.

La difficulté de l'exercice est d'ailleurs à nuancer : ainsi que le rappelait l'état des lieux mené avec Bearingpoint, la présence respective des éditeurs et des Coopérations est variable selon les domaines d'activités.

Au terme de la période de transition, qui ne peut pas être achevée raisonnablement à très brève échéance du fait de la nécessaire continuité du service, les Coopérations ont vocation à s'éteindre progressivement.

Au-delà de cette période de transition, il serait contraire à l'esprit de mutualisation souhaité de voir persister ou se recomposer des structures pérennes sur les mêmes champs d'intervention que celui du GIP. Dans le cas contraire, nous reviendrions en réalité à l'état antérieur avec lequel nous avons souhaité rompre en créant le GIP, ce que je ne peux pas imaginer !

La problématique est bien entendu différente s'agissant du SET, en raison du partenariat avec le CNFPT. Si cet établissement n'est pas membre du GIP, des discussions ont eu lieu et devrait se poursuivre, à l'avenir, entre le GIP et le CNFPT pour envisager des modalités de collaboration.

La création du GIP constitue un véritable succès et le résultat d'un travail collectif entre les Centres de Gestion, la Fédération et les Coopérations.

Aussi, je souhaite donner la parole aux Présidents des Centres pilotes des Coopérations actuelles, pour partager leur vision sur ce projet ambitieux".

2- Interventions des pilotes des Coopérations informatiques

- **François FORIN, Président du CDG de Meurthe-et-Moselle, pour l'Alliance Informatique**

"L'Alliance Informatique existe depuis 1991, date à laquelle 6 Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale se sont associés pour la créer : CDG des Vosges, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de Moselle, de Meuse et de Meurthe & Moselle.

Il s'agissait de mettre en commun leurs modestes moyens pour se doter d'outils informatiques performants nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. C'était le début formel d'une mutualisation de moyens entre centres de gestion.

L'Alliance aura eu pour rôle de développer en commun des outils et des solutions informatiques répondant aux besoins exprimés par les centres favorisant ainsi l'exécution de leurs missions :

- *en matière d'emploi*
- *en matière de gestion des ressources humaines*

- *en matière de recrutement*

Son fonctionnement a été fondé sur un mode informel, structuré et respectueux du bon usage des deniers publics, notamment grâce à une mutualisation des coûts. Le fonctionnement de l'Alliance a respecté les principes de transparence et d'équité entre les partenaires.

A ce jour, 64 Centres de Gestion adhèrent, dont les 2 Centres Interdépartementaux de la Petite et de la Grande Couronne qui regroupent chacun 3 départements, soit au total 68 départements. Les logiciels développés dans le cadre de l'Alliance sont :

- *le logiciel CONCOURS*
- *le logiciel AGIRHE, avec ses modules comité technique et commission administratives paritaires mis à disposition des collectivités*
- *le logiciel BOURSE DE L'EMPLOI*
- *le logiciel PAIE*
- *le logiciel PREVENTION, avec ses modules médecine, commission de réforme et comité médical.*

C'est par le biais de conventions que la Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle a coordonné l'activité de l'Alliance Informatique.

Chaque Président de Centre signe une convention avec le Président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle en vue de lui confier la coordination de l'Alliance.

Le Président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle passe des marchés pour l'écriture de logiciels et pour leur maintenance, ainsi que pour l'hébergement des données. Il paie les prestataires puis recouvre auprès des Centres adhérents, les participations de chacun.

Cette participation est calculée, d'une part en fonction du nombre de logiciels utilisés et, d'autre part, en fonction de la capacité financière de chaque Centre.

En plus de l'aspect développement et maintenance, le coordonnateur technique mis à disposition par le CDG 54 auprès de l'alliance informatique organise et anime les Comités Techniques des utilisateurs, le Comité Directeur et la conférence des Présidents.

L'utilité des outils créés, leur fiabilité, leur prix de revient très supportables parce qu'ils sont partagés, démontrent la pertinence du travail coopératif mené par les Centres de Gestion. A ce jour, tous les logiciels sont payés, les membres de l'alliance n'ont pas de dette.

*Cependant, dès le **15 janvier 2008**, en conférence des présidents, nous avons recherché des solutions pour pérenniser l'activité de notre coopération afin de sécuriser juridiquement et financièrement notre fonctionnement. Au compte rendu de cette réunion, on peut lire :*

« La création d'un Groupement d'Intérêt Public disposant d'une personnalité juridique et respectant les formes usuelles d'un Groupement d'Intérêt Public s'inscrit en continuité de cet esprit et en conserve les objectifs.
C'est pourquoi, je souhaite la création d'un GIP le plus tôt possible ».

Malgré plusieurs tentatives je n'ai pas pu faire aboutir ce projet, en dépit de l'appui de plusieurs parlementaires.

Mais l'année dernière, j'ai eu le plaisir de présenter aux membres de l'alliance la démarche en cours de création d'un GIP national, à compétence exclusivement informatique, capable de porter les groupements d'achat logiciels et les projets de mutualisation des systèmes d'information des CDG.

Porté par la FNCDG, notre Fédération, le Groupement d'Intérêt Public tellement souhaité, vient de voir le jour.

Il est inutile que je vous dépeigne ma satisfaction, car ce GIP dépasse, et de loin, l'ambition que j'avais pu nourrir pour l'Alliance.

Je tiens à souligner ici, combien j'ai apprécié la qualité du travail fourni par les principaux directeurs impliqués dans les 3 coopérations anciennes sous l'égide du directeur de la fédération. Evidemment, ils ont fourni ce travail à la demande formelle de leurs présidents respectifs que je tiens à remercier chaleureusement.

Désormais, le GIP sera le principal fournisseur de solutions informatiques pour ses centres adhérents. Cette mutualisation nationale va apporter la garantie et la pérennité technique, juridique et financière dont nos établissements ont besoin.

Bien entendu, je continuerai à m'impliquer fortement, pendant la période de transition, pour garantir la continuité du service fourni par l'alliance jusqu'à la mise en place progressive des outils du GIP. En effet, au 1er janvier prochain, nous aurons par exemple toujours des concours à organiser, et le GIP ne sera pas encore techniquement en mesure de proposer des solutions.

C'est dans cet esprit que j'ai lancé une procédure de renouvellement des marchés relatifs à l'Alliance Informatique, afférents notamment à la maintenance des progiciels et à l'hébergement des données pour une durée de quatre années cumulées, sachant toutefois que ces marchés pourront être transférés au GIP, en fonction des résultats de la « phase d'étude et d'identification des outils des Coopérations à transférer ou à mettre à disposition du GIP dans un objectif de rationalisation » (phase de sélection des outils prévue au programme prévisionnel 2017-2020 de notre GIP Informatique).

Au fur et à mesure de la reprise par le GIP des applications de l'Alliance informatique, les contrats y afférents lui seront transférés.

Cette période de tuilage, de 4 années au plus, permettra à chaque centre de s'approprier les outils du GIP et d'abandonner peu à peu ceux de l'alliance devenus obsolètes ou transférés.

Pendant cette période de transition, je pourrais dire « de liquidation de l'alliance », il est indispensable de continuer à adhérer à l'Alliance : je compte sur vos délibérations, sachant que la participation financière à l'alliance ira en diminuant au même rythme que le GIP montera en puissance. Je veux préciser aussi, que les quelques centres adhérents de l'alliance qui ne font pas encore partie du GIP, pourront toujours utiliser leurs logiciels, car ils en sont propriétaires.

La formidable opportunité créée par le GIP va donner, j'en suis sûr, un puissant et nouvel élan à la coopération des centres de gestion, que nos prédécesseurs avaient initié voilà 26 ans.

Je souhaite bon vent, force 4 (une jolie brise) comme diraient nos amis bretons, à notre GIP dont l'équipage singulier est composé de chacun des centres de gestion".

- **Jean-Jacques BERNARD, Président du CDG de l'Ille-et-Vilaine, Coordonnateur de GO+ (Grand Ouest +)**

Jean-Jacques BERNARD exprime sa satisfaction de voir aboutir une démarche nationale commune et adresse ses félicitations au Président HIRIART.

"Cela n'aurait pu se concrétiser sans la mise en commun des expertises et l'engagement collectif porté par votre soutien, Président, Directeur et l'ensemble des acteurs : élus, agents investis des différents CDG.

Si nous avons, les uns et les autres, une longue expérience des coopérations informatiques, nous nous devons d'aborder cette étape nouvelle et décisive avec humilité face à la complexité du sujet, humilité à la mesure de la détermination à soutenir ce projet concrétisé aujourd'hui.

Nous allons sans doute devoir faire preuve de pragmatisme pour unifier progressivement nos applications, comme l'atteste le SDSI qui a prévu un programme d'actions de base sur 3 ans, tout en étant attentif au volet humain car derrière chaque application il y a des agents, des moyens financiers mobilisés, qu'il ne faudra pas oublier dans ce processus commun.

1) *<u>De la modestie dans notre volonté de mutualisation</u>*

Nous savons par expérience que :

- *La modestie est nécessaire car les coopérations entre CDG ne sont jamais simples, surtout quand elles engagent des moyens financiers importants. Les risques juridiques et, aujourd'hui, fiscaux ne sont pas absents de ces démarches mutualisées, surtout lorsque la philosophie de la co-construction (politique, compétentielle, financière…) est l'élément clef du projet à partager.*

- *L'évolution bien comprise d'un tel projet requiert une implication permanente et à tous les niveaux (élus, directeurs généraux, techniciens…) pour aller dans le même sens.*

- *Au niveau de la coopération informatique GO +, nous sommes arrivés à la fin d'une histoire et à l'inéluctable recomposition de la structure porteuse.*

En 2005, le projet GO + était novateur et ambitieux (trop ambitieux peut-être, c'était de la haute couture pas du prêt à porter). Il répondait déjà à la carence constatée de certains éditeurs pour nos applications spécifiques. Avec le temps, il a fallu faire des choix en abandonnant certains logiciels pour en privilégier d'autres autour d'un système d'information cohérent. Sur ce sujet aussi, nous avons déjà dû et su prendre collectivement nos responsabilités en termes de hiérarchisation des priorités.

Après 12 ans de pilotage, nous constatons que le risque est en premier porté par le Centre coordonnateur et ce poids a atteint les limites du supportable.

C'est pourquoi nous avons activement milité pour une structure juridique nationale solide, ayant sa propre autonomie financière et décisionnelle, traduite dans ce GIP. Nous sommes évidemment pleinement satisfaits de sa création à laquelle nous avons apporté modestement notre pierre.

2) *<u>La croisée des chemins avec une rationalisation progressive</u>*

Cette décision nationale s'adosse à la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de la FNCDG et de son Président, mais s'inscrit aussi dans le prolongement de deux volontés complémentaires : celle de l'Alliance Informatique, qui avait déjà porté un projet de GIP, et celle de GO +. La restructuration du portage juridique et politique, adaptée aux risques juridiques et financiers d'aujourd'hui, est incontournable. Un audit interne en 2016 l'avait totalement souligné, s'il en était besoin.

Pour mémoire, dès avril 2015, nous avons pris avec l'Alliance Informatique l'initiative d'une première rencontre entre les coopérations existantes

Nous avons donc réfléchi en parallèle à différentes hypothèses. La possibilité du rapprochement des coopérations a été traduite avec un questionnaire sur les SI qui avait d'ailleurs fait l'objet d'une présentation le 1er avril de cette même année.

Rien n'est arrêté sur l'avenir de GO +, si ce n'est la liquidation de la structure porteuse actuelle. Nous prendrons des décisions sur l'avenir de nos applications en fonction du résultat des arbitrages du GIP et des négociations induites qui vont commencer et durer 6 mois environ, comme cela est prévu dans les statuts.

3) *Quelle pérennité des structures annexes au GIP ?*

À titre personnel, je défends et je défendrai l'idée que toutes les applications nouvelles soient développées dans le cadre du GIP. Je ne souhaite pas d'extension de périmètre de ces structures annexes qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer uniquement une continuité de service.

Une extinction programmée de ces structures annexes, calée sur le temps que les usagers aient pu se replier sur les applications labélisées nationalement ou le temps que les applications non transférées dans les 6 mois à venir au GIP le soient, peut être tout à fait envisagée.

CONCLUSION

La volonté du CDG 35 de faire de ce GIP le phare des investissements informatiques des CDG ne peut être mis en doute, je voulais vous le réaffirmer…
Néanmoins, nous avons une histoire et un présent à assumer.

Vous pouvez compter sur mon engagement pour être un facilitateur dans le cadre de ces négociations comme je l'ai été pour la création de ce GIP informatique des CDG !"

- **Marc BAÏETTO, Président du CDG de l'Isère pour le SET (Site Emploi Territorial)**

Marc BAIETTO rappelle que le Site Emploi Territorial a célébré ses 10 ans l'année dernière. Le SET rassemble 40 CDG membres, sachant qu'un groupe de 6 CDG a initié le SET avec le CNFPT (CDG 16, 17, 38, 42, 79 et 86).

Une collaboration étroite a été tissée avec le CNFPT, par conséquent, les membres du SET tiennent à maintenir ce lien et poursuivre cette coopération dans le cadre, désormais, du GIP informatique des Centres de Gestion.

Marc BAIETTO insiste sur l'importance et la richesse du travail quotidien des personnes qui font vivre le SET. Un état d'esprit similaire devra être présent au sein du GIP.

Marc BAIETTO assure les membres de l'Assemblée Générale que l'engagement dans le GIP informatique sera aussi vigoureux que celui qui a porté le SET.

3- Ressources humaines et financières du GIP

- **Concernant les Ressources Humaines :**

Michel HIRIART rappelle que l'efficacité de la mutualisation et une volonté de maîtrise des coûts a engagé les élus à proposer une structure légère en termes d'effectifs.

Le programme du GIP, pièce constitutive du dossier approuvé par les pouvoirs publics, a notamment prévu dès la publication au Journal Officiel de l'arrêté portant approbation de la convention constitutive, de lancer une procédure de recrutement d'un Directeur des systèmes d'information (DSI).

Ce DSI constituera le principal recrutement du GIP. De profil Ingénieur, sous l'autorité du Président-Directeur du Groupement, ce DSI devra assurer l'ingénierie du GIP et son administration. Il aura notamment pour missions :

- de promouvoir la coopération informatique inter-CDG au sein du GIP, en coordonnant les travaux techniques, en organisant et en animant des Comités de pilotage, en développant des pratiques et des modes de fonctionnement communs pour assurer la cohérence des projets.

L'une de ses missions essentielles sera donc la coordination technique des projets et l'animation du réseau.

- le ou la DSI assurera le déploiement du schéma directeur mutualisé, dans les différents domaines fonctionnels des CDG, en intégrant des applications développées et proposées par les Coopérations ou des CDG, au regard de leur intérêt pour l'ensemble des membres.
Ce DSI pourra également organiser des achats groupés afin de mettre à disposition des membres du GIP des applications informatiques répondant à leurs besoins métiers et orientés vers la qualité de services rendus aux collectivités.

- Le DSI développera l'offre de services aux CDG par une assistance informatique stratégique et fonctionnelle afin d'optimiser les usages des applications et faire évoluer leurs systèmes d'informations en cohérence avec les systèmes d'information des autres CDG et des partenaires de la Fonction publique territoriale.

Pour son fonctionnement opérationnel, le GIP reposera donc essentiellement sur l'apport du DSI et sur le réseau d'expertise des techniciens des CDG membres du GIP, concernant les aspects métiers et maintenance. L'article 11 de notre convention constitutive prévoit ainsi que des agents des membres pourront être mis à disposition du Groupement ou détachés. Ce recours à l'expertise issue des Centres devra être bien dimensionné et l'implication des Techniciens des CDG sein du GIP favorisera non seulement une forte connexion entre les activités du GIP et les besoins des Centres mais également une maîtrise des coûts.

Sur le plan du fonctionnement administratif, le recrutement d'un personnel administratif et comptable à mi-temps est envisagé en 2018 (pour la gestion des cotisations et contributions, par exemple), de même qu'un accompagnement de la FNCDG comportant un soutien au fonctionnement institutionnel du Groupement.

La convention constitutive du GIP prévoit qu'il est appliqué aux personnels du Groupement le régime de droit public prévu par les dispositions du décret n°2013-292 du 5 avril 2013.

- **Concernant les Ressources Financières :**

Michel HIRIART précise que le comptable public devant assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, la Fédération a engagé des démarches en vue de sa désignation auprès de la DGCL et de la DGFIP, pour provoquer la prise d'un arrêté de nomination.

Cependant, la DGCL nous a précisé que son absence était sans conséquence ce jour, dès lors que n'étaient pas examinées des questions sur lesquelles l'agent comptable aurait pu être consulté.

Ainsi, nous pouvons procéder dès ce jour à la mise en place des organes d'administration du Groupement. Cependant, les questions budgétaires ne pourront pas être soumises à approbation avant la prochaine Assemblée du GIP, une fois le comptable public désigné.

4- Election du Conseil d'administration du GIP

Michel HIRIART rappelle les dispositions de la convention constitutive du GIP :

- Le Conseil d'administration du GIP sera composé de 20 membres.

- Chaque membre dispose d'une voix à l'Assemblée Générale. Le vote par procuration est autorisé dans la limite d'un pouvoir par membre.

- Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale parmi représentants des membres actifs du Groupement (CDG et FNCDG) au sein de l'AG, à bulletin secret, au scrutin de liste.

- Leur mandat prendra fin au plus tard 3 mois après l'élection des Conseils d'administration des Centres de Gestion.

- Si un administrateur démissionne de son mandat, quitte l'organisation qu'il représente ou est empêché, il est remplacé par son suppléant désigné parmi les membres de l'Assemblée délibérante du membre actif concerné jusqu'à la prochaine Assemblée Générale du GIP.

Michel HIRIART rappelle qu'en vue de la mise en place de notre gouvernance, nous avons appelé, le 17 juillet dernier, les représentants des membres actifs désignés par les Conseils d'administration des CDG, à nous faire part de leurs candidatures à la fonction d'administrateur du GIP.

Détient la qualité pour être éligible à une fonction d'administrateur du GIP, tout représentant d'un membre actif. Pour être éligibles, les candidats devaient remplir les conditions suivantes :
- avoir fait acte de candidature au plus tard le 31 août 2017
- figurer sur une liste comportant au moins autant de noms qu'il y a de postes à pourvoir.

35 candidatures ont été adressées avant la date du 31 août 2017. Sur la base de ces nombreuses candidatures, soulignant de nouveau l'intérêt pour le futur de notre Groupement, il était nécessaire de composer une liste de 20 administrateurs fondée sur plusieurs critères objectifs. Les critères directeurs de la composition de la liste des 20 administrateurs ont été les suivants :

- Le Conseil doit être composé de Représentants de Centres non membres du CA de la Fédération (7) aux côtés de Représentants de Centres membres du CA de la FNCDG (8).

- Le rôle des Centres pilotes des Coopérations informatiques actuelles et de la Fédération, qui ont porté le projet de SDSI et de GIP devait être pris en compte, notamment pour faciliter la transition et l'implication de l'ensemble des Centres.

- Le Conseil d'administration du GIP doit refléter un équilibre géographique. Dans la liste proposée, toutes les Régions sont représentées, dans la limite de 2 CDG maximum par Région administrative :

 - 2 Représentants issus de la Région Bretagne *(29-Finistère + 35-Ille-et-Vilaine)*
 - 2 Représentants issus de la Région Normandie *(14-Calvados + 50-Manche)*
 - 1 Représentant issu de la Région Pays-de-la-Loire *(44-Loire-Atlantique)*
 - 1 Représentant issu de la Région Centre Val de Loire *(36-Indre)*
 - 2 Représentants issus de la Région Haut-de-France *(59-Nord + 60-Oise)*
 - 2 Représentants issus de la Région Grand Est *(51-Marne + 54-Meurthe-et-Moselle)*
 - 1 Représentant issu de la Région Bourgogne Franche-Comté *(58 Nièvre)*
 - 2 Représentants issus de la Région Auvergne Rhône Alpes *(38-Isère + 42-Loire)*
 - 2 Représentants issus de la Région Nouvelle Aquitaine (*17-Charente-Maritime + 64-Pyrénées-Atlantiques)*
 - 1 Représentant issu de la Région Occitanie *(12-Aveyron)*
 - 1 Représentant issu de la Région PACA *(05-Hautes-Alpes)*
 - 2 Représentants issus de la Région Ile-de-France *(77-Seine-et-Marne + CIG Petite Couronne)*
 - 1 Représentant des DOM-TOM *(Guyane)*

En dépit de ces critères, le choix parmi 35 candidatures était complexe lorsque nous recensions plusieurs candidats dans une même région. Nous espérons toutefois être parvenus à l'équilibre que nous recherchons pour vous présenter la liste que nous vous proposons d'adopter.

Michel HIRIART rappelle le déroulement des opérations de vote :

Aux termes de l'article de la convention constitutive, l'élection se fait à scrutin secret par liste. Une liste doit comporter pour sa validité autant de noms que de sièges à pourvoir : il s'agit d'un vote bloqué, sans possibilité de panachage. Chaque électeur ne peut voter que pour la liste complète sans radiation ou adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Chaque votant devra au préalable émarger la liste des électeurs. Les bulletins comportant plus de noms ou moins de noms que le nombre prévu de membres du CA sont considérés comme nuls. Les bulletins illisibles ou raturés sont considérés comme nuls.

Le dépouillement des bulletins sera réalisé par le représentant titulaire d'un CDG doyen en âge. Il s'agit de : François FORIN, Président du CDG de Meurthe et Moselle.

La liste des candidats au Conseil d'administration est la suivante :

ADELSON Gilles (Guyane)
BAIETTO Marc (Isère)
BARTHELEMY Maurice (Aveyron)
BENISTI Jacques Alain (Petite Couronne)
BERNARD Jean-Jacques (Ille et Vilaine)
BESNIER Nadège (Manche)
BONNAFOUX Joël (Hautes-Alpes)
CAUMETTE Roger (Indre)
FORIN François (Meurthe et Moselle)
GODEFROY Marc (Nord)
HIRIART Michel (Pyrénées-Atlantiques)
LEROY Daniel (Seine et Marne)
MANET Gérard (Loire)
PICARD Hubert (Calvados)
RODRIGUEZ Constantin (Nièvre)
SALIOU Bernard (Finistère)
SQUELARD Philip (Loire Atlantique)
VALENTIN Patrice (Marne)
VASSELLE Alain (Oise)
de VILLELUME Martial (Charente Maritime)

L'Assemblée Générale procède au vote.

A l'issue du dépouillement, les membres de la liste présentée (*cf*. ci-dessus) sont élus membres du Conseil d'Administration du GIP Informatique des CDG par 64 voix POUR. On recense également 7 Abstentions et un bulletin Nul.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel HIRIART lève la séance et annonce la réunion du Conseil d'administration devant procéder à l'élection du Bureau du GIP.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 14 décembre 2017.